

Le budget prévisionnel 2023

Webinaire – 2 décembre 2022 animé par

Philippe Dupuy - philippe.dupuy@acepp.asso.fr

Déborah Grenouillet – deborah.grenouillet@acepp.asso.fr




Les points abordés

- *Le budget au service du projet*
- *Les infos à réunir*
- *Le contexte*
- *les évolutions possibles sur les recettes*
- *les évolutions possibles sur les dépenses*
- *l'équilibre d'un budget prévisionnel*
- *La réforme de la classification*

A la fin de chaque point, nous essaierons de répondre à vos questions.





Le budget au service du projet

- Un Budget Prévisionnel est un acte politique
- C'est la traduction en chiffre du projet de l'association – ce qui implique tous les acteurs dans son élaboration – élus associatifs et salariés,
- Il y a autant de Budgets Prévisionnels qu'il y a d'interlocuteurs – juste rester cohérent.
- Aujourd'hui, on parle du BP de l'équipe dirigeante

Se faire aider

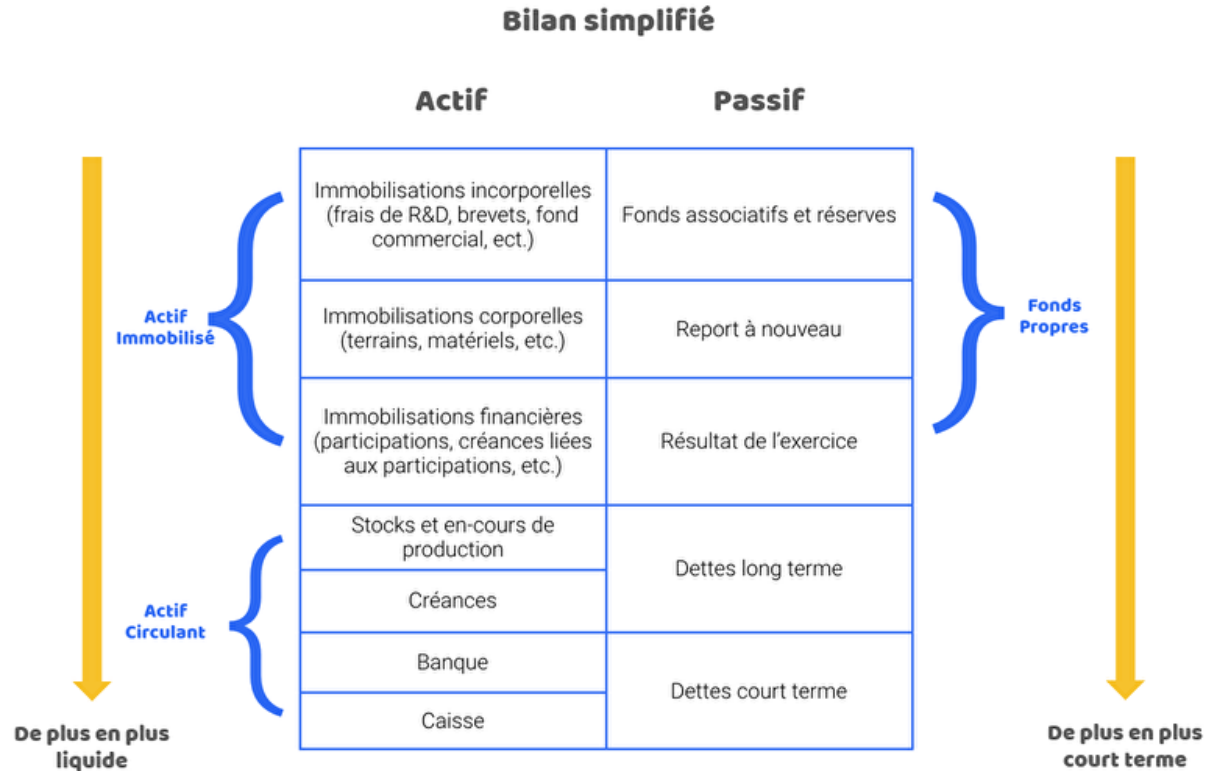
un exercice partagé

- Les services d'accompagnement à la gestion des fédérations
- Votre expert comptable
- c'est l'occasion d'envisager des choix, de mettre en place des scénarios...

Analyse du bilan – mes réserves

Les infos à récupérer en amont

- 1



Fonds propres – actif immobilisé = mes réserves

Les infos à récupérer en amont

- 2

Sur l'activité 2022

- Nombre de places
- Nombre d'enfants accueillis
- Nombre d'enfants éligibles bonus Handicap
- Masse salariale
- Total dépenses
- Participation des familles
- Total recettes
- Nombre de jours d'ouverture
- Nombre d'heures théoriques
- Nombre d'heures réalisées
- Nombre d'heures facturées

Et ...

Webinaire - 2 décembre 2022

Le budget prévisionnel 2023

Un doc synthèse pour vous aider

https://drive.google.com/open?id=1YuCiE1r2cx_DlxZOm_f5yAoNCt3TyV-RD&authuser=philippe.dupuy.acepp%4ogmail.com&usp=drive_fs

Le contexte global

Sur la petite enfance et la parentalité

Beaucoup d'incertitudes :

- *Le cadre sanitaire*
- *La pénurie de professionnels*
- *2024- La réforme de la classification*
- *Inflation*
- *La COG 2022-2027*
- *Les nouvelles instructions de la Cnaf - PSU*
- *Norma et son application*
- *La fréquentation*

Contexte

Le cadre sanitaire

La pénurie de professionnels

Le cadre sanitaire

Le cadre sanitaire pour 2023 n'est pas connu. Son évolution va se faire au regard de la progression de la pandémie.

Intégrer la fermeture totale ou partielle de la crèche ou du service est un exercice difficile.

Nous invitons juste à indiquer sur tous les documents que cette projection budgétaire est faite dans le cadre connu à la date de rédaction et n'intègre pas de fermeture(s) partielle(s) ou totale(s).

L'aide exceptionnelle de la Caf s'interrompt le 31/12/2022 mais si la pandémie reprend des aides seront encore envisagées par celle-ci.

La pénurie de professionnels

La pénurie de professionnels est constatée sur l'ensemble du territoire. Elle affecte quasi l'ensemble des établissements et peut susciter des fermetures partielles ou temporaires.

C'est un des points qui doit faire l'objet d'une attention et d'une anticipation. En effet, il est toujours délicat de prendre ce type de décision dans l'urgence et pourtant c'est le quotidien de nombreuses équipes.

L'Aide exceptionnelle sur la « première année apprentie » est limitée au diplôme jusqu'au niveau Bac.

Contexte

La réforme de la classification

L'inflation

La réforme de la classification en 2024

Pas d'impact direct en 2023.
Applicable en 2024

Présentation en fin de webinaire

Inflation

En prévision entre 4,5 % et 5,0 %
Alimentation : entre 10 et 20 %
Fournisseurs de repas : 6 %

Chauffage / Electricité : pas de bouclier tarifaire dans de nombreux cas.

Les fournisseurs réagissent différemment

- le cas extrême : la rupture de contrat
- des tarifs associatifs souvent en lien avec le bouclier tarifaire
- Attention au prix d'appel qui ne sont valable que 3 mois par exemple

Une enquête flash

Avoir des infos "fiables" pour mesurer l'impact de l'inflation sur les budgets des crèches.

Le lien pour répondre aux questions :

<https://forms.gle/gZvRqyeBNWhTbD37A>

avant le 5 décembre

Trois points

- l'électricité et le gaz
- les repas.
- mesurer le cadre du partenariat avec les collectivités locales et les Caf

Contexte

La Cog 2023-
2027

Les précisions
sur la PSU

La COG 2023-2027

Pas d'info nationale pour l'instant.

Surveiller les lettres et infos de l'Acepp et de vos Caf.

Certainement des mesures 2023 en prolongation de 2022 avant des réformes en 2024

Les nouvelles instructions de la Cnaf - PSU

La Cnaf a précisé le cadre de la PSU pour éviter des litiges dans les contrôles les points suivants

- Les arrondis
- Les éléments à réunir - traçabilité - conservation
- Mention à faire figurer sur le règlement de fonctionnement, sur le contrat d'accueil et sur tout document adressé aux parents mentionnant les heures.
- Heures réalisées et heures facturées en accueil occasionnel
- Pratique des avoirs/remboursement
- Cautions
- Délai de carence
- Utilisation du service Cdap

Un doc avec un tableau de synthèse : [Co5A2 - PSU - instructions 2022.pdf](#)
et la circulaire complète : [2022-Circulaire précision PSU.pdf](#)

Contexte

Norma et son application

La fréquentation de la crèche

Norma et son application - 1er janvier 2023

- Référent santé
- APP
- Pour les structures de moins de 20 places : EJE
- Surnombre : passage à 115 % pour les moins de 20 mais aussi pour les plus de 40 places
- Mise en oeuvre de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant
- Temps pour la direction, pour l'équipe
- Pour les micro-crèches : référent + référent santé + APP

Mise au norme des locaux : 1er septembre 2026 -

- Devis à préparer

La fréquentation de la crèche - Les heures réalisées et facturées

Le premier travail de prospective à engager est d'estimer la fréquentation pour 2023. Exercice toujours délicat surtout pour la rentrée 2023.

- Les besoins en mode d'accueil sont moins importants ou répartis sur plusieurs modes d'accueil en fonction des territoires.
- La baisse de la natalité, mais aussi les changements en cours entre vie familiale et vie professionnelle vont aussi avoir un impact sur les besoins.

Les évolutions possibles sur les recettes



Les recettes

La PSU

Les prix plafond ne sont pas connus

- Prudent identique 2022
- sinon 2 % d'augmentation

- % régime général + Msa (plus de distinction)
- attention à ne pas trop jouer avec les seuils.

- prix de revient en hausse ou en baisse ? (attention au prix plafond)

- bien s'assurer que le logiciel de facturation donne des indications conformes
- Mettre en place les nouvelles instructions de la PSU pour septembre : un doc avec un tableau de synthèse : [C05A2 - PSU - instructions 2022.pdf](#)

Les recettes

*Bonus mixité
sociale*

Bonus Handicap

Bonus mixité sociale

Certainement modifié dans la future COG mais est-ce que ce sera applicable dès 2023 ?

A ce jour, rester sur les critères de 2022.

Bonus Handicap

Même remarque que sur le Bonus mixité sociale (fin de COG)

Le bonus est en fonction des dépenses.

Rappel : les critères d'éligibilité ont été aussi modifiés au 01/01/2020.

Les recettes

*Bonus mixité
sociale*

Bonus Handicap

Bonus mixité sociale

Certainement modifié dans la future COG mais est-ce que ce sera applicable dès 2023 ?

A ce jour, rester sur les critères de 2022.

Bonus Handicap

Même remarque que sur le Bonus mixité sociale (fin de COG)

Le bonus est en fonction des dépenses.

Rappel : les critères d'éligibilité ont été aussi modifiés au 01/01/2020.

Les recettes

Fonds Publics Territoires

Bonus Territoires en lien avec la CTG

Fonds Publics et Territoires

Mêmes remarques que pour les Bonus Mixité sociale et Handicap

Attendre et sauf indication de votre Caf, ne pas intégrer dans votre BP une somme venant du FPT en 2023.

Bonus Territoire en lien avec la CTG

En lien avec les conventions territoriales globales

Les montants restent identiques à ceux de 2022 sauf décision de la Cog (qui seraient plus favorables)

Les recettes

Les
municipalités

La subvention

la fin des
Contrats
enfance
jeunesse

La tendance est au maintien et même à la baisse des subventions.

C'est un des points de tension en ce moment sur le financement des EAJE.

S'informer sur la date de fin du Contrat Enfance Jeunesse car son renouvellement va se faire dans un cadre complètement nouveau : La convention territoriale globale (CTG) et le bonus territoire.

D'un point de vue national, il ne devrait plus y avoir de CEJ en 2024.

C'est un point d'alerte à avoir...

Les autres recettes

- Les entreprises : attention – certaines d'entre elles ont remis en cause les contrats de partenariats au regard de leurs difficultés financières
- La prise en charge des actions de formation : **il y a encore des fonds pour engager des actions ambitieuses de formation -> webinaire le 19 janvier et lisez bien les communications de la CPNEF**
- L'apprentissage



Vos questions

Les évolutions possibles sur les dépenses



Les évolutions sur les dépenses

- Suivre la balance 2021 et 2022 et faire le point poste par poste
- Un temps de dialogue et de reprise des projets, d'anticipation
- La prise en compte des changements de contexte et notamment **l'inflation estimée en 2023 : 4,7 %**

Les dépenses

Achats

- Covid
- fluides (eau, edf, chauffage...)

Achats - Covid

Nous vous invitons à conserver un compte spécifique pour pouvoir isoler et repérer ces dépenses

- masques stock de 10 semaines
- gel

fluides (eau, edf, chauffage...)

- electricité - gaz : changement de fournisseurs - attention au contrat (attention au sav - opérateurs historiques)

Alerte sur l'augmentation importante de l'électricité, le fuel... Cela peut aller jusqu'à 40 % et certainement au minimum 15 %

Les dépenses

- loyers
- Repas, couches
matériel
pédagogique

Loyers

Pas d'info

Repas, couches, matériel pédagogique

Attention à l'augmentation générale du notamment aux problèmes d'approvisionnement

Réflexion autour des couches lavables

Les dépenses

- *interventions,*
- *prestations,*
- *formations*
- *sous traitance*
- *honoraires*
- *frais bancaires*

Intervention / prestation / formation

Toujours possibles et à encourager

Pour la formation - prises en charges 2023 sur le même niveau que 2022 :
mise en place de l'APP

Sous traitance

- Augmentation des prestations à vérifier.
- Pour les associations qui sont utilisatrices de Belami (via l'Acepp) 400 € en 2023 (légère augmentation)

Honoraires

Augmentation des honoraires à vérifier.
Attention au seuil des 153.000 €

Frais bancaires

Attention en cas de découvert important et en fonction de votre banquier.
Plan de trésorerie

Les dépenses

- salaires

Les salaires

- **La Valeur du point 2023** pour les crèches adhérentes à ELISFA à partir du 01/01/2023 : **57,50 €**

Pour vous aider pour ceux qui suivent la CCN ALISFA :

pour les adhérents ELISFA et pour les non Adhérents à ELISFA

- **La RMB 2023** - liée à l'augmentation du Smic

- **La RIS** (max 1,50 % par an) - Plafond Alisfa 18 % - la crèche reste libre de faire plus - si c'est le cas définir les règles applicables dans la crèche.

- **La mutuelle (chgt de contrats)**

- **La prévoyance**

- **Le CSE** (pour les + de 8 ETP) (1 réunion une fois tous les 2 mois avec le membre « salarié » et le membre « employeur » ; 10 heures par mois / membre « salarié » ; le budget de 1 % de la masse salariale brute N-1)

- **Alerte chômage partiel** : complément si l'employeur le décide charges patronales possible à partir du 01/01/2023

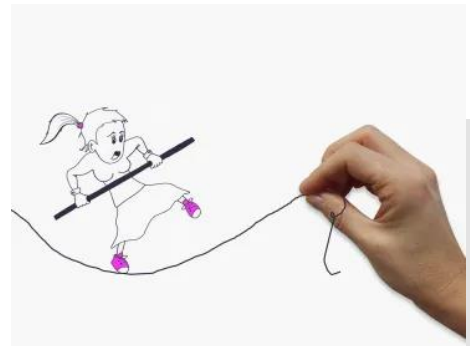
- **Vigilance sur la reprise de provision de congés payés**

Et
n'oubliez
pas

- L'évolution des amortissements
- D'évaluer la variation de la provision congés payés, de la provision retraite (si vous en avez une) et de toutes les autres provisions
- Et tout ce que j'oublie moi...

L'équilibre budgétaire ?

et n'oubliez pas le plan de trésorerie



- C'est une règle de communication
- Il est évident que cet équilibre « sous entend » des marges de manœuvre qui ont été identifiées.
- La notion de la prise de risque au regard des réserves de l'association (voir Bilan)
- Le plan de trésorerie – l'autre outil du gestionnaire



Vos questions

Les évolutions de la classification 1/3

Attention : en cours de signature - des éléments donc peuvent faire l'objet d'évolutions

Les objectifs de cette réforme portée par les partenaires sociaux

- renforcer l'attractivité de la branche professionnelle,
- valoriser les cœurs de métier,
- renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- réaffirmer les domaines d'activités portés par la branche professionnelle.

Quelques éléments (attention peut encore faire l'objet de corrections)

- **Création de familles de métiers** : Animation sociale et socioculturelle ; Petite enfance ; Encadrement et direction ; Administratif et financier; Services et technique

- **Les emplois repères revus en fonction de ces familles**

Par exemple : Animation petite enfance ; Accompagnement petite enfance et parentalité ; Education petite enfance mais aussi ; Personnel médical et paramédical

- **Une grille permettant de définir la pesée à partir des critères déjà connus mais réactualisés**

Les évolutions de la classification 2/3

Attention : en cours de signature - des éléments donc peuvent faire l'objet d'évolutions

Une nouvelle rémunération de base formée

- d'un socle conventionnel commun à tous les emplois
- salaire additionnel = la valeur du point multiplié par la pesée.

Une réforme de la prise en compte de l'expérience professionnelle avec :

- l'ancienneté acquise au sein de la branche professionnelle (ajout de points chaque année)
- et l'acquisition de compétences dans l'emploi repère avec la création de paliers qui ouvre droit à un nombre de points (prise en compte des formations suivies et des entretiens annuels)

Les évolutions de la classification 3/3

Attention : en cours de signature - des éléments donc peuvent faire l'objet d'évolutions

Des conséquences

- une augmentation de la masse salariale parfois importante (lissée peut être sur 3 ans 2024 -2025 -2026 mais de manière plus importante en 2024)
- souvent une augmentation significatives des salaires pour les revenus proche du smic actuel
- une refonte de toutes les pesées

La Cnaf et le ministre (M. Combes) dans le cadre du comité de filière sont attentifs à cette prise en compte d'une attention obligatoire sur la rémunération des professionnels notamment pour lutter contre la pénurie de professionnels - point intégré dans le cadre des discussions de la Cog.

Une réelle interrogation des possibilités et de l'implication des collectivités locales à venir.

A prévoir en 2023

- du temps et des formations pour préparer les changements de pesés et informer les salariés pour être effective au 01/01/2024.
- évaluer les évolutions budgétaires pour commencer à informer les partenaires : caf et collectivités locales.



Vos questions

Le
prochain
rendez
VOUS

Webinaire formation **le 12 janvier** 2022 à 13h30

L'occasion d'aborder les points suivants :

- Comprendre l'articulation des dispositifs (légaux et conventionnels)
- Partir en formation sur des temps courts en inter ou en intra, en individuel ou en collectif
- Recruter en alternance : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation
- Accéder à des formations certifiantes en cours d'emploi
- Focus sur la VAE : des dispositifs renforcés au niveau de la branche
- La formation des bénévoles
- Les ZOOM RH et ZOOM AFEST
- Les financements CPNEF : Les analyses pratiques /colloques

Fin



Bonnes
fêtes

Merci pour votre attention.

Bonne après-midi